

Pour aller plus loin dans vos projets



**CAABC**  
GIP fipag  
académie  
Grenoble

« Le bilan de compétences doit permettre à des travailleurs d'**analyser leurs compétences professionnelles et personnelles**

ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation. »

*Art. L6313-10 du code du travail /  
Loi n° 2008-1258 du 03.12.2008*



## Pour qui ?



**Vous pouvez bénéficier d'un bilan de compétences en qualité de :**

### **SALARIÉ(E) EN CDI**

justifiant de 5 ans d'activité salariée (consécutifs ou non) et d'une ancienneté d'au moins 12 mois dans l'entreprise,

### **SALARIÉ(E) EN CDD**

totalisant 24 mois de travail salarié (CDI, CDD, intérim) dont 4 mois (consécutifs ou non) en CDD au cours des 12 derniers mois,

### **SALARIÉ(E) INTÉRIMAIRE**

justifiant d'au moins 5 ans d'activité professionnelle consécutifs ou non, en tant que salarié (tout type de contrat) dont au minimum 1600 heures de mission d'intérim au cours des 18 derniers mois, dont au minimum 600 heures dans l'entreprise de travail temporaire qui signe votre autorisation d'absence,

### **DEMANDEUR(EUSE) D'EMPLOI**

grâce aux heures cumulées sur votre compte CPF lorsque vous étiez en poste,

### **TRAVAILLEUR(EUSE) INDÉPENDANT(E)**

### **DEMANDEUR(EUSE) INDIVIDUEL(LE)**

## Pour quoi faire ?



**POUR VOUS AIDER**  
**À ÉLABORER**  
un projet professionnel  
réaliste et cohérent



**POUR VOUS ACCOMPAGNER**  
dans un choix professionnel



**POUR ANTICIPER**  
une évolution professionnelle



**POUR VALORISER**  
vos compétences et préparer  
une validation des acquis  
de l'expérience.

P o u r a l l e r p l u s l o n g d a n s v o s p r o j e c t s

## Comment ?



**Une démarche d'une durée  
de 24 heures maximum,  
réparties sur plusieurs semaines  
(2 à 3 mois), et réalisée  
en plusieurs étapes.**

- Information et analyse de la demande
- Analyse du parcours professionnel et personnel
- Inventaire des connaissances, compétences et capacités
- Identification des centres d'intérêt, valeurs professionnelles, motivation...
- Préparation du ou des projet(s) professionnel(s) et confrontation aux réalités socio-économiques
- Définition du plan d'actions
- Synthèse de la démarche
- Suivi à 6 mois.

# POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS



## Une démarche volontaire

- Ce bilan ne peut être réalisé qu'avec votre consentement
- Vous êtes pleinement acteur(trice) de cette démarche
- Vous êtes seul(e) destinataire des résultats détaillés.

## Nos + / Nos engagements

- Une prestation réalisée exclusivement sous forme d'entretiens individuels (durée des rendez-vous : 2 à 3 heures)
- Un parcours qui sera adapté à votre situation et vos besoins
- Un conseiller référent qui vous suit tout au long de votre parcours
- L'intervention d'un conseiller tiers pour un regard croisé
- Le contact, en lien avec votre projet, de personnes ressources expérimentées
- Proximité : des lieux d'accueil sont proposés dans tous les bassins d'emploi.

# VOS PROJETS PROFESSIONNELS



## Financement Bilan de compétences

Pour financer votre bilan, plusieurs possibilités :

- le plan de formation de l'entreprise,
- le congé bilan de compétences géré par le Fongecif ou les Opacif (Organisme paritaire collecteur agréé au titre du congé individuel de formation),
- et désormais il est possible de mobiliser le crédit heures de votre compte personnel de formation (CPF).

Dans ce cas la démarche à suivre est la même que pour une demande de formation : salarié ou demandeur d'emploi, vous **renseignez votre dossier sur le site [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)**

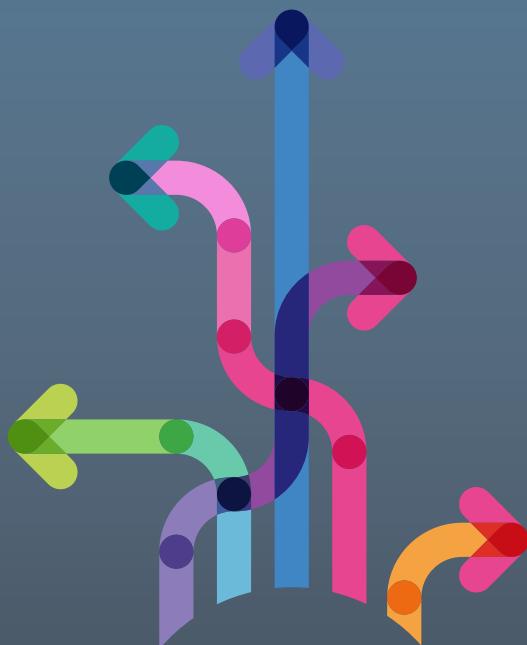
## CAABC en quelques mots

Le CAABC est agréé par les principaux organismes paritaires finançant le congé bilan de compétences (AFDAS, ANFH, FAFIH, FAFSEA, FONGECIF, UNIFAF, UNIFORMATION, VIVEA ...) et réalise des bilans dans le cadre de conventions régionales ou nationales (Auchan, Banque de France, Conseil régional, EDF, VEOLIA...).



Pour aller plus loin dans vos projets

# Bilan de COMPÉ- TENCES



POINTS  
BILAN  
CAABC

# CONSULTEZ LA LISTE DES POINTS BILAN CAABC

[www.caabc.fr](http://www.caabc.fr)

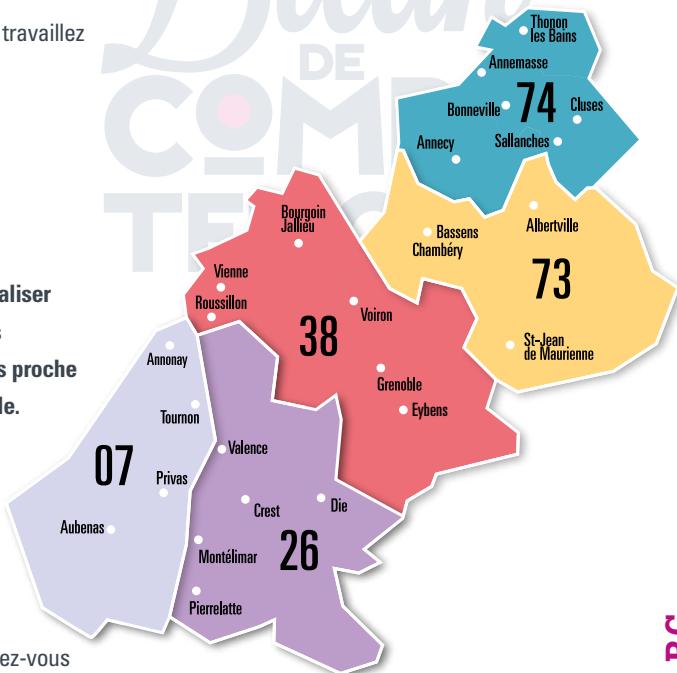
## Points Bilan CAABC

Vous habitez ou travaillez  
en Ardèche,  
Drôme,  
Isère,  
Savoie,  
Haute Savoie.

Vous pourrez réaliser  
votre bilan dans  
l'antenne la plus proche  
de votre domicile.

Pour tout  
renseignement  
et prise de rendez-vous  
un seul numéro :

N°Vert  
0 800 14 15 15  
(appel gratuit)



Siège social  
5, rue Roland Garros  
38320 Eybens

[caabc@ac-grenoble.fr](mailto:caabc@ac-grenoble.fr)

Contact CAABC

# Bilan DE COMPÉ TENCES

